

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2021.078

Séance du 8 septembre 2021

Attribution d'un fonds de concours à la ville de Jouy-en-Josas - étude préliminaire à l'installation d'une ferme urbaine

Date de la convocation : 1 septembre 2021

Date d'affichage :

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 16

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Jean-Philippe LUCE, M. Pascal THEVENOT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-1, L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu la décision n°DEC2021-069, du maire de Jouy-en-Josas du 20 août 2021, sollicitant un fonds de concours à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le financement d'une étude sur le projet d'agriculture urbaine des Metz ;
- Vu l'affectation des crédits de paiement sur les exercices ultérieurs, chapitre 204 : « subvention d'équipement versé », nature 2041412 : « subvention d'équipement versé aux communes membres du Groupement de Fiscalité Propre pour aménagement et installations », fonction 01 : « non ventilé » ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

Sur la demande de la commune de Jouy-en-Josas, il est proposé d'attribuer un fonds de concours de 4 928 € pour le financement d'une étude préliminaire sur le projet d'agriculture urbaine des Metz (assistance à maîtrise d'ouvrage) d'un montant total de 9 856 € HT net de subvention.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'attribuer un fonds de concours de 4 928 € à la ville de Jouy-en-Josas pour le financement d'une étude préliminaire sur le projet d'agriculture urbaine des Metz (assistance à maîtrise d'ouvrage) ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 50 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) que la commune de Jouy-en-Josas devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc et apposer son logo par tout moyen à sa disposition.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.